TARIFS MAXIMAUX POUR LA PRESTATION DE SERVICES PORTUAIRES ET COMMERCIAUX DANS LE TERMINAL PUBLIC DE CONTENEURS DU QUAI PRAT DU PORT DE BARCELONE*

I. SERVICES PORTUAIRES

Services portuaires de chargement/déchargement, arrimage/désarrimage et transbordement de marchandises (tarif en euros/conteneur)

	Conteneur ≤ 32'		Conteneur > 32'	
	Pleins	Vides	Pleins	Vides
• Depuis le navire vers n'importe quelle zone du terminal ou inversement pour les conteneurs dont l'origine/destination est Barcelone.	117,65	92,07	143,22	112,53
• Depuis le navire vers n'importe quelle zone du terminal ou inversement pour les conteneurs en régime de transit.	71,61	71,61	71,61	71,61

Les présents tarifs pour les services portuaires sont régis, à toutes fins utiles, par les articles 108 et suivants de la loi sur les ports de l'État et la marine marchande, texte consolidé approuvé par le décret-loi royal 2/2011 du 5 septembre 2011.

II. SERVICES COMMERCIAUX

Service de transport horizontal (tarif en euros/conteneur)

Ce service comprend l'entrée par la porte, la réception du conteneur depuis le camion, le transport horizontal jusqu'à la zone de stockage et le positionnement dans la zone de stockage, ou inversement.

	Conteneur ≤ 32'		Conteneur > 32'	
	Pleins	Vides	Pleins	Vides
• Depuis le camion jusqu'à n'importe quel point du terminal ou inversement, y compris le transfert d'un camion à un autre.	46,04	35,81	56,27	46,04
• Depuis le camion jusqu'à n'importe quel point du terminal ou inversement, pour les conteneurs en transit entre les terminaux situés dans le port.	15,35	15,35	15,35	15,35
• Transfert depuis le train vers n'importe quel point du terminal, ou inversement, et/ou transfert du train vers un camion ou inversement.	49,57	49,57	49,57	49,57

(Note. Ce tarif a été approuvé par décision de la Commission nationale des marchés et de la concurrence en date du 27 juillet 2017, dossier STP/DTSP/045/17)

• Transfert de conteneurs d'un point à un autre du terminal ou du terminal à l'entrepôt, ou inversement, afin d'assurer l'expédition des marchandises dont la manutention n'est pas nécessaire.	25,58	20,46	30,69	25,58

Service de stockage

	Importation avec opération par camion	Exportation et/ou trafic avec opération par train
• Conteneurs pleins en provenance/à destination de Barcelone (tarif en euros/EVP et par jour de stationnement)		
○ 5 premiers jours	0,00	0,00
○ Du 6e au 7e jour	2,00	0,00
○ Du 8e au 14e jour	5,00	5,00
○ Plus de 14 jours	40,00	40,00

Conteneurs pleins abandonnés : le tarif de 1,00 euro/EVP par jour est applicable aux conteneurs d'importation et d'exportation à compter de la première des deux dates suivantes :

• la date de présentation au terminal, par l'entreprise habilitée à le faire (propriétaire des marchandises, consignataire, terminal), de la demande à l'administration des DOUANES de la déclaration d'abandon, à condition que la déclaration d'abandon soit finalement accordée par l'administration des DOUANES

• la communication au terminal de la décision prise par l'administration des DOUANES d'autoriser la destruction ou la vente des marchandises.

Par conséquent, si un conteneur ne remplit finalement pas cette condition et si, durant la procédure documentaire d'abandon des marchandises, celles-ci sont mises à la consommation, le tarif normal s'applique à compter de la date d'entrée du conteneur dans le terminal. De même, dès que le conteneur est déclaré abandonné, la facturation est régularisée à compter de la première des dates susmentionnées.

	Tarif unique
• Conteneurs vides (tarif en euros/EVP et par jour de stationnement)	
○ 5 premiers jours	0,00
○ Plus de 5 jours	2,35

	Tarif unique
• Conteneurs en transit (tarif en euros/EVP et par jour de stationnement)	
○ 14 premiers jours	0,00
○ Du 15e au 28e jour	2,05
○ Plus de 28 jours	5,12

	Conteneur ≤ 32'	Conteneur > 32'
• Conteneurs frigorifiques branchés, pour le service de branchement/débranchement, la consommation électrique, la maintenance et le contrôle de la température (tarif en euros/conteneur et par jour de stationnement)	40,92	51,15

Autres tarifs maximaux à appliquer dans le terminal

	Tarif unique
• Tarifs relatifs au service d'inspection, de dépotage et de rempotage du conteneur, y compris le rangement ou le dérangement sous hangar, ou le déplacement du chargement à l'intérieur du conteneur (pour effectuer des contrôles ou des formalités douanières ou à la demande de l'armateur, de l'agent maritime ou de l'assureur)	
○ Ouverture du conteneur pour inspection et fermeture ultérieure, sans nécessité de dépoter tout ou partie des marchandises. Ce tarif s'applique aux marchandises palettisées ou non palettisées. Tarif en euros/conteneur	30,67 €/conteneur
○ Ouverture du conteneur pour inspection et fermeture ultérieure, avec dépotage et rempotage du conteneur. Ce tarif s'applique également aux marchandises non palettisées et aux marchandises palettisées. Le tarif sera calculé en additionnant les libellés suivants :	
- Tarif fixe (tarif en euros/conteneur)	227,32 €/conteneur
- Tarif variable : Tarif en euros/temps consacré à l'opération (mesuré en fonction du temps utilisé pour l'opération de dépotage et pour l'opération de rempotage ultérieure, à condition que le total dépasse 15 minutes, en heures ou fractions d'heure). Par conséquent, si le temps total utilisé pour l'opération de dépotage et l'opération de rempotage ultérieur ne dépasse pas 15 minutes, ce tarif variable n'est pas appliqué. Le temps consacré à l'opération s'entend comme la somme des temps de toutes les personnes intervenant dans l'opération de dépotage et de rempotage du conteneur.	23,39 €/h, par période d'une heure ou fraction d'heure, de travail consacré à cette opération.

En cas de retard supérieur à 3 jours entre la présentation d'une demande d'inspection au terminal et le positionnement pour le début de cette inspection, pour des raisons imputables au fonctionnement du terminal, une réduction de 10 % sera appliquée sur ces tarifs maximaux.

Pour les années 2025 et 2026 uniquement un coefficient correcteur sera appliqué sur la valeur de l'ensemble de ces tarifs liés au service d'inspection et de dépotage et rempotage du conteneur afin d'en réduire le montant :

- ○ Année 2025 : 75 %
- ○ Année 2026 : 85 %

Note : ces tarifs associés au service d'inspection et de chargement et déchargement de conteneurs n'incluent pas le service de transport horizontal jusqu'à la zone d'inspection, mais incluent tous les autres services associés à l'inspection, tels que l'assistance au dédouanement, la pose de nouveaux plombs ou la nécessité d'un stockage temporaire des marchandises dans l'entrepôt.

• ISPS-ADT pour la mise en place de mesures de protection des installations et de nature douanière, ainsi que pour la prestation de services tels que l'entreposage en aire de Dépôt Temporaire (ADT) et autres formalités douanières non prévues dans d'autres tarifs. Ce tarif ne	12,00

s’applique qu’aux conteneurs pleins en régime d’importation-exportation.
Tarif en euros/conteneur**

Notes :

** Ces tarifs commerciaux sont des tarifs maximaux et s’appliquent à toutes les heures de travail, y compris les jours fériés et la nuit.*

*** Le terminal doit tenir compte, dans la fixation de ses prix, de la prestation effective des services tels que l’entreposage en Aire de Dépôt Temporaire (ADT) et autres formalités douanières non prévues dans d’autres tarifs.*

Document traduit de l'original espagnol. En cas de divergence, la version originale prévaut.